



**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **12 janvier 2026**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec, et sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Étaient présents :

Yves Bourassa, conseiller # 1  
Véronique Lemire, conseillère # 2  
Guylaine Racine, conseillère # 3  
Donat Legrand, conseiller # 4  
Dianne Renaud, consillère # 5  
Luc Bernèche, conseillé # 6

Absence : aucune

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

### Ouverture de la séance

---

Madame Lyne Ash, mairesse, constate qu'il y a quorum et ouvre l'assemblée à 19h00.

### Mot de bienvenue

---

#### Mot de bienvenue de la mairesse :

La mairesse souligne que la présente séance ordinaire est la première de l'année 2026. Elle souhaite à toutes et à tous une bonne année 2026 et espère que le temps des Fêtes s'est bien déroulé pour chacun et chacune ainsi que pour leurs familles.

8019-01-26

### 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du **12 janvier 2026** soit adopté avec les modifications apportées.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. MOT DE BIENVENUE**
- 3. L'ORDRE DU JOUR**

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. PROCÈS-VERBAUX**

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025

#### **6. TRÉSORERIE**

6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 31 décembre 2025

6.2 Suivi - Paiement conditionnel - Facture Construction KG2 - Centre communautaire

#### **7. DÉPÔT DE RAPPORTS**

7.1 Rapport de la mairesse

7.2 Rapport des travaux publics

7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement

7.4 Rapport de la DG

7.4.1 Suivi – Centre Communautaire

7.4.2 Suivi Château Darveau

7.4.3 Suivi - demande au PAVL travaux de voirie 2026

7.4.4 Suivi – changement du panneau électrique au bureau municipal (**ajouté**)

7.5 Rapport des Élus

#### **8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES**

8.1 Adoption du règlement No 277 – Le traitement des élus municipaux

8.2 Contribution au Transport adapté et collectif du Témiscamingue

8.3 Formation LSAT - Collecte de Fonds pour l'OBNL

8.4 5 à 7 Réseaux Apéro – Chambre de commerce Témis-Accord

8.5 Lettre de Mise en demeure à Internet JBM – Tour de télécommunication (**ajouté**)

8.6 Ajout module conseil sans papier – Sommaires décisionnels (**ajouté**)

#### **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

9.1 1 Résolution - consistant l'organisation municipale de la sécurité civile

#### **10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1 Avis de motion – Règlement No 279

10.2 Dépôt de projet du Règlement 279 – relatif sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

10.3 Passif au titre des sites contaminés - Année 2025

#### **11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

#### **12. VOIRIE**

12.1 Transfert de fonds du compte 02-32000-516 (Location d'équipement) au compte 02-32000-643 (achat outils/accessoires)

#### **13. LOISIRS ET CULTURE**

13.1 Demande de prolongation des coûts d'électricité - Château Darveau

13.2 Demande de réservation sans frais du Centre communautaire (**ajouté**)

13.3 Activité « Disco Patin » - organisé et présenté par la Maison des Jeunes du Témiscamingue (**ajouté**)

#### **14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ**

14.1 Renouvellement de l'entente avec CÉ l'Éden 3e année

14.2 Soutien financier à la Maison d'Hébergement l'Équinoxe

#### **15. AFFAIRES NOUVELLES**

15.1 Création d'un pamphlet touristique - Demande de soumissions (**ajouté**)

#### **16. CORRESPONDENCE**

16.1 Rapport d'activité du service incendie octobre 2025 - RISIT

#### **17. PROCHAINE SÉANCE LE 9 FÉVRIER 2026**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Période de questions**

---

Aucune question pour le moment.

**8020-01-26**

#### **5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **15 décembre 2025** ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal

Il est proposé par Véronique Lemire, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **15 décembre 2025** tel que présenté.

**8021-01-26**

## **5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 décembre 2025** ;

**ATTENDU QUE** l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été dûment transmis à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions du Code municipal ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Donat Legrand, et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du **16 décembre 2025**, tel que présenté.

**8022-01-26**

## **6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 31 décembre 2025**

---

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer pour la période **du 1er au 31 décembre 2025** :

Il est proposé par Guylaine Racine, et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**46 983,15 \$ + 12 657,82 \$**) pour un total de **59 640,97 \$**.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art 961)

Signé à Nédélec, le 12 janvier 2026.

**8023-01-26**

## **6.2 RÉSOLUTION - Paiement conditionnel et demande d'avis juridique**

---

**ATTENDU QUE** les comptes à payer incluent une facture de 130 320,99 \$, présentée par Construction KG2, pour les travaux réalisés du 1er au 30 novembre 2025 dans le cadre du projet du Centre communautaire ;

**ATTENDU QUE** lors de la séance précédente, le conseil municipal a décidé de retenir le paiement de ladite facture tant que la liste des déficiences du projet n'était pas complétée à 100 % ;

**ATTENDU QUE** la liste des déficiences est maintenant presque complétée, mais qu'elle n'est pas encore approuvée par l'architecte et l'ingénieur au dossier ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite s'assurer que la Municipalité agit conformément à ses droits contractuels et légaux en maintenant un paiement conditionnel dans ce contexte ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Nédélec maintienne la décision de retenir le paiement de la facture de 130 320,99 \$ présentée par Construction KG2 tant que la liste des déficiences n'est pas complétée à 100 % ;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour obtenir un avis juridique afin de déterminer si la Municipalité est dans son droit de maintenir un paiement conditionnel alors que la liste des déficiences est presque complétée ;

**QUE** le conseil réévalue la situation à la lumière de l'avis juridique reçu.

## **7.1 Rapport de la mairesse**

---

### **17 décembre 2025 : Conseil de la MRCT**

Complexe des eaux profondes – séance de travail à venir concernant le rôle de la MRC

Adoption des recommandations du comité ad hoc sur la structure et le nombre des comités est passé de 37 à 25

Adoption de la répartition des quotes-parts

Discussion privée sur la présence de certains maires lors de la venue du ministre responsable de la région et premier ministre. Seuls les maires des municipalités de plus de 1000 habitants étaient invités.

## **7.2 Rapport des travaux publics**

---

### **Travaux publics – Questions des membres du conseil**

Les conseillers prennent connaissance du rapport des travaux publics fourni par Shawn, inspecteur municipal, pour le mois de décembre 2025 ainsi que pour la période du Temps des Fêtes. À la suite de cette présentation, quelques conseillers posent des questions concernant certains manquements observés dans le dossier du déneigement et souhaitent obtenir des précisions sur le suivi effectué et les mesures mises en place pour corriger la situation. La direction générale fournit les informations disponibles et assure qu'un suivi administratif est en cours.

## **7.3 Rapport de l'employée de soutien au développement**

---

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de l'employée de soutien au développement.

## **7.4 Rapport de la directrice générale**

---

Lise Dénommé, DG fait un survol des dossiers actifs au sein de la municipalité.

### **7.4.1 Suivi - Centre Communautaire**

---

Lise Dénommé, directrice générale, fait état des interventions réalisées depuis les travaux annoncés lors de la séance précédente.

Elle informe d'abord les membres du conseil que le 16 décembre 2025, le spécialiste en éclairage est intervenu au Centre communautaire afin de corriger les déficiences du système d'éclairage ainsi que le problème lié au système de chauffage "dragon" situé dans le hall d'entrée. Les ajustements requis ont été effectués et les corrections sont maintenant complétées.

Le 22 décembre 2025, un technicien spécialisé en ventilation et chauffage s'est présenté sur les lieux pour procéder à un ajustement temporaire du système de chauffage, permettant d'augmenter la production de chaleur en attendant la réception et l'installation des deux moteurs des roues thermiques, toujours en commande.

Le 8 janvier 2026, un employé de KG2 Construction est intervenu au Centre communautaire pour corriger les déficiencies identifiées dans les salles de toilettes des femmes et des hommes, ainsi que pour effectuer les retouches nécessaires sur les bases des poutres.

La direction générale mentionne que la Municipalité est maintenant en attente du passage de M. Robin Dupuis, architecte, et de Mme Chantal Bergeron, ingénierie, afin qu'ils puissent inspecter et approuver les travaux réalisés

#### **7.4.3 Suivi - Demande au PAVL travaux de voirie 2026**

---

Lise Dénommé, DG, informe les membres du conseil que, pour faire suite au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), la Municipalité a reçu une confirmation indiquant que l'enveloppe budgétaire du programme est présentement épuisée. En conséquence, la demande déposée n'a pu être retenue pour financement. Le conseil prend acte de l'information.

#### **7.4.2 Suivi - Château Darveau**

---

Lise Dénommé, DG, informe les membres du conseil que l'Airbnb situé au 2e étage du Château Darveau totalise maintenant neuf nuits de location pour le mois de janvier 2026.

Elle mentionne également qu'un souper bénéfice suivi d'une soirée dansante est prévu pour le samedi 14 février 2026 dans le cadre d'une activité de financement.

Elle précise par ailleurs que l'ouverture du café a été repoussée au début mars, afin de permettre aux membres du comité de compléter les démarches nécessaires pour répondre aux exigences gouvernementales liées à l'ouverture d'une PME.

#### **7.4.4 Suivi - changement du panneau électrique au bureau municipal**

---

La directrice générale informe les membres du conseil que, conformément aux demandes formulées par l'assureur, le panneau électrique du bureau municipal a été remplacé le vendredi 9 janvier 2026. Les travaux ont été réalisés et sont conformes aux exigences de l'assureur. Le remplacement du panneau électrique du garage municipal demeure en suivie.

#### **7.5 Rapport des Élus**

---

Il est mentionné qu'aucun rapport n'est à déposer à ce moment-ci.

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné par Yves Bourassa, lors de la séance ordinaire du **10 novembre 2025** ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pour le règlement # 277 – Traitement des élus municipaux a été déposé et présenté par Yves Bourassa, lors de la même séance du **10 novembre 2025** ;

**ATTENDU QUE** les principales modifications ont été expliquées lors du dépôt du projet de règlement No 277 lors de la même séance ordinaire du **10 novembre 2025**.

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers et la mairesse présents;

**QUE** le Règlement No 277 relatif aux traitements des élus municipaux, soit adopté et qu'une copie soit annexée au présent procès-verbal comme si au long récité.

**8025-01-26**

## **8.2 Contribution au Transport adapté et collectif du Témiscamingue**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Nédélec autorise à même les Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention au Transport adapté et collectif du Témiscamingue au montant de 1924 \$ pour la période d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandatiare (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transport du Québec accepte les prévisions budgétaires de TACT, et qu'il subventionne le service.

**8026-01-26**

## **8.3 Formation LSAT - Collecte de Fonds pour le OBNL**

---

**ATTENDU QUE** la formation LSAT – Collecte de fonds pour OBNL est pertinente pour le développement des compétences nécessaires à la gestion et au financement des organismes à but non lucratif ;

**ATTENDU QUE** la participation à cette formation permettra d'améliorer les pratiques de gestion et de soutenir adéquatement les initiatives communautaires de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** les frais d'inscription doivent être acquittés pour permettre la participation à ladite formation ;

**ATTENDU QUE** la formation représente un total de six (6) heures, lesquelles doivent être rémunérées au taux horaire majoré de 1,5, conformément aux règles applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Véronique Lemire et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité autorise l'inscription à la formation LSAT – Collecte de fonds pour OBNL et acquitte les frais associés ;

**QUE** les six (6) heures de formation soient rémunérées au taux majoré de 1,5, conformément aux dispositions en vigueur ;

**8027-01-26**

## **8.4 5 à 7 Réseau Apéro - Chambre de commerce Témis-Accord**

---

**ATTENDU QUE** la Chambre de commerce Témis?Accord souhaite organiser, à l'occasion, des activités de type 5 à 7 – Réseau Apéros au centre communautaire de Nédélec ;

**ATTENDU QUE** ces activités contribuent au développement économique local, au réseautage des entreprises et à la vitalité communautaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite soutenir les initiatives régionales favorisant la collaboration et la participation citoyenne ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Nédélec autorise la Chambre de commerce Témis?Accord à tenir, de façon occasionnelle, des activités Réseau Apéro – 5 à 7 au centre communautaire ;

**QUE** l'utilisation du centre communautaire soit accordée sans frais, considérant la nature économique et communautaire de l'activité ;

**QUE** la direction générale soit mandatée pour coordonner les disponibilités du centre communautaire et assurer le suivi administratif nécessaire.

**8028-01-26**

## **8.5 Lettre de Mise en demeure à Internet JBM - Tour de télécommunication**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Nédélec a constaté que la tour de télécommunication appartenant à Internet JBM et située sur le territoire de Nédélec, à proximité du sentier écologique municipal, se trouve dans un état de dégradation avancée ;

**ATTENDU QUE** l'état actuel de cette infrastructure représente un risque imminent d'effondrement, mettant en danger la sécurité des marcheurs, des usagers du sentier et du public en général ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'infrastructure est légalement responsable de son entretien, de sa conformité et de l'élimination de tout risque pouvant compromettre la sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge nécessaire d'exiger une intervention immédiate afin d'assurer la sécurité de la population ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Nédélec transmette une mise en demeure formelle à Internet JBM, exigeant qu'il procède, sans délai :

- soit au démantèlement complet de la tour de télécommunication,
- soit à la réparation immédiate de la structure afin de la rendre sécuritaire et conforme aux normes applicables ;

**ET QUE** les travaux requis doivent être entrepris au plus tard **le 31 janvier 2026**;

**ET QUE** si Internet JBM ne se conforme pas à cette exigence dans le délai prescrit, la Municipalité procédera elle-même aux interventions nécessaires pour assurer la sécurité du public, sans autre avis, et que tous les frais engagés seront réclamés intégralement au propriétaire ;

**ET QUE** Lyne Ash, mairesse, et/ou Lise Dénommé, directrice générale soient autorisées à signer et transmettre ladite mise en demeure au nom de la Municipalité.

**8029-01-26**

## **8.6 Ajout module conseil sans papier - Sommaires décisionnels (ajouté)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la direction générale soit mandatée pour obtenir des informations supplémentaires concernant les fonctionnalités, les coûts et les modalités d'implantation de ce module, et qu'elle présente ces renseignements au conseil lors d'une séance ultérieure.

8030-01-26

## **9.1 Résolution consistant l'organisation Municipale de la sécurité civile**

---

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Nom de la municipalité reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants.

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous:

<b>FONCTION:</b>	<b>NOM</b>
Mairesse / Porte-parole	Lyne Ash
Porte parole - Pro-maire	Yves Bourassa
Substitut Porte parole	Dianne Renaud
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Lise Dénommé
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Danielles Desforges
Responsable de la mission Administration	Lise Dénommé
Responsable substitut de la mission Administration	Danielles Desforges
Responsable de la mission Communication	Josée Germain
Responsable substitut de la mission Communication	Lise Dénommé
Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Yves Bourassa
Responsable substitut de la mission Secours aux personnes et protection des biens	Josée Germain
Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées	Andrée Groux
Responsable de la mission Services technique	Yves Marcoux
Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées	Jocelyne Roch
Responsable de la mission Transport	Shawn Robillard

Responsable substitut de la mission Transport	Yves Bourassa
---	---------------

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

##### **10.1 Avis de motion - Règlement No 279**

Madame Guylaine Racine, conseillère municipal, donne avis de motion qu'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sera soumis au conseil municipal pour adoption à une prochaine séance. Des copies du projet de règlement sont déposées.

Le but du règlement est de resserrer le contrôle de l'entretien des bâtiments, principalement les bâtiments patrimoniaux. La maison Darveau (38, rue Principale) est soumise à ce règlement. Cependant, d'autres bâtiments, patrimoniaux ou non, pourraient s'ajouter plus tard, à la demande de la municipalité.

##### **10.2 Dépôt de projet du Règlement 279 - relatif sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux**

Je, soussigné Guylaine Racine, procède au dépôt du projet de règlement No 279 relatif sur "L'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux"

Le but du règlement est de resserrer le contrôle de l'entretien des bâtiments, principalement les bâtiments patrimoniaux. La maison Darveau (38, rue Principale) est soumise à ce règlement. Cependant, d'autres bâtiments, patrimoniaux ou non, pourraient s'ajouter plus tard, à la demande de la municipalité.

Le projet de règlement sera soumis à l'étude et à l'adoption lors d'une séance ultérieure du conseil. Une copie du projet est disponible pour consultation au bureau municipal.

Le dépôt du projet de règlement No 279 est ainsi fait conformément à la procédure prévue.

**CONSIDÉRANT** la norme comptable, soit le nouveau chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire ;

Après vérification du cartable des sites potentiellement contaminés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yves Bourassa, et résolu unanimement par les conseillers présents de statuer que la municipalité du canton de Nédélec ne possède aucun terrain potentiellement contaminé inutilisé:

Qu’aucune écriture comptable concernant le passif au titre des sites contaminés n’est requise.

**12.1 Transfert de fonds du compte 02-32000-516 (Location d'équipement) au compte 02-32000-643 (achat outils/accessoires)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de procéder à l’achat d’une station de douche oculaire destinée aux travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le compte 02 32000 643 (Achat outils/accessoires) ne dispose pas des crédits suffisants pour cet achat ;

**CONSIDÉRANT QUE** le compte 02 32000 516 (Location d'équipement) présente un solde permettant d'effectuer un transfert sans nuire aux opérations prévues ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser un transfert budgétaire de 500 \$ du compte 02 32000 516 (Location d'équipement) vers le compte 02 32000 643 (Achat outils/accessoires) afin de permettre l'achat d'une station de douche oculaire pour les travaux publics.

**13.1 Demande de prolongation des coûts d'électricité - Château Darveau**

---

**ATTENDU QUE** le Comité de Valorisation et développement de Nédélec, gestionnaire du projet Château Darveau, situé au 38, rue Principale, demande à la Municipalité de Nédélec la prolongation de la prise en charge des coûts d'électricité liés à l'utilisation du bâtiment ;

**ATTENDU QUE** cette demande vise à soutenir la continuité des activités du Château Darveau durant une période de transition, les revenus générés par les réservations Airbnb n'étant pas encore suffisants pour assumer ces frais ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal reconnaît l'importance du Château Darveau dans la mise en valeur patrimoniale et communautaire du milieu ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yves Bourassa, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Nédélec accepte de poursuivre la prise en charge des coûts d'électricité du Château Darveau jusqu'au **30 avril 2026** ;

**QUE** la situation financière du Château Darveau soit réévaluée au mois de mai 2026, afin de déterminer si le comité est en mesure d'assumer cette dépense par la suite ;

**QUE** la directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi auprès du comité du Château Darveau et pour transmettre la présente décision au comité.

**13.2 Demande de réservation sans frais du Centre communautaire**

---

**ATTENDU QUE** le Comité de valorisation et développement de Nédélec responsable du projet du café?rencontre et du logement Airbnb du Château Darveau a soumis une demande visant à réserver la salle communautaire de Nédélec sans frais, afin d'y tenir un souper-bénéfice suivi d'une soirée de danse le samedi 14 février 2026, dès 17 h ;

**ATTENDU QUE** les profits générés lors de cette activité serviront à créer un fonds de roulement pour soutenir le développement du café-rencontre et du logement Airbnb, contribuant ainsi au mieux-être et à la vitalité communautaire ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal reconnaît la valeur sociale et communautaire de cet événement, ainsi que son potentiel de mobilisation citoyenne ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Dianne Renaud, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Nédélec autorise la réservation de la salle communautaire pour le souper bénéfice du 14 février 2026, sans frais d'utilisation ;

**QUE** la directrice générale soit mandatée pour coordonner les modalités logistiques nécessaires avec les organisateurs de l'événement ;

**QUE** la présente résolution soit transmise aux responsables du projet du Château Darveau pour confirmation.

**13.3 Activité « Disco Patin » - organisé et présenté par la Maison des Jeunes du Témiscamingue**

---

**ATTENDU QUE** la Maison des jeunes du Témiscamingue a présenté une demande afin d'organiser l'activité «Disco patin» à la patinoire municipale de Nédélec ;

**ATTENDU QUE** l'événement se tiendra le jeudi 12 février 2026, de 18 h à 19 h 30, et vise à offrir une activité hivernale dynamique et rassembleuse pour les jeunes et les familles de la communauté ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent soutenir cette initiative jeunesse et encourager la participation citoyenne ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Véronique Lemire, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Nédélec autorise la tenue de l'activité « Disco patin » organisée par la Maison des jeunes du Témiscamingue le jeudi 12 février 2026, de 18 h à 19 h 30, à la patinoire municipale ;

**QUE** les conseillers municipaux s'engagent à assurer la publicité nécessaire afin de favoriser la réussite de l'événement ;

**14.1 Renouvellement de l'entente avec Cé l'Éden 3e année**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Nédélec et l'organisme CÉ L'Éden ont conclu une entente de financement prévoyant des versements échelonnés sur une période de trois ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement à effectuer en 2026 constitue le troisième et dernier paiement prévu à ladite entente, pour un montant de 250 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce versement doit être réalisé conformément aux modalités établies dans l'entente signée entre les parties ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Donat Legrand, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser le paiement du troisième et dernier versement de 250 \$ à l'organisme CÉ L'Éden, conformément à l'entente de financement conclue.

**8037-01-26**

---

#### **14.2 Soutien financier à la Maison d'Hébergement l'Équinoxe**

---

**ATTENDU QUE** la Maison d'Hébergement l'Équinoxe joue un rôle essentiel dans la lutte contre la violence conjugale et offre des services d'hébergement et d'accompagnement aux femmes et enfants du Témiscamingue depuis plus de 25 ans ;

**ATTENDU QUE** l'organisme fait face à une augmentation significative des demandes de services, avec un taux d'occupation dépassant les capacités normales ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Nédélec souhaite soutenir les actions communautaires et sociales qui contribuent au mieux-être de ses citoyennes et citoyens ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Dianne Renaud, et résolu majoritairement par les conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Nédélec accorde une contribution financière de 175 \$ à la Maison d'Hébergement l'Équinoxe pour l'année 2026 ;

**QUE** ce montant soit prélevé à même le poste budgétaire prévu pour les dons et subventions ;

---

#### **15.1 Crédit d'un pamphlet touristique - Demande de soumissions**

---

Le conseil demande à la direction générale de procéder à une recherche de prix auprès de différentes entreprises de la région pour la conception, la mise en page et l'impression d'un pamphlet touristique mettant en valeur les attraits de la Municipalité de Nédélec. Les informations recueillies seront présentées au conseil lors d'une séance ultérieure.

---

#### **16.1 Suivi - Dossier Sécurité civile**

---

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre de confirmation reçue par la MRC de Témiscamingue concernant l'octroi d'une aide financière pour l'embauche d'une ressource dédiée au dossier de la sécurité civile sur le territoire du Témiscamingue. Le conseil se réjouit de cette annonce, qui contribuera à renforcer la coordination et la préparation en matière de sécurité civile dans la région.

---

#### **17.1 Prochaine séance ordinaire le 9 février 2026**

---

---

#### **18.1 Période de questions**

---

Des questions ont été adressées par les citoyens présents, portant sur certains des sujets discutés au cours de la séance.

**8038-01-26**

**Levée de la séance**

---

La levée de la séance à 20h53 et est proposée par Yves Bourassa. .

---

**Lyne Ash, mairesse**

---

**Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière**

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

---

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.